

Madame Simone BONNAFOUS
Directrice générale de l'enseignement
supérieur et de l'insertion
professionnelle (DGESIP)
Ministère de l'Éducation nationale, de
l'Enseignement supérieur et de la
Recherche
1, rue Descartes
75005 Paris

Paris, le 13 mars 2017

Objet : Propositions des principaux employeurs d'urbanistes pour la reconnaissance des qualifications professionnelles des urbanistes diplômés de Master / Création d'un Titre professionnel d'urbaniste

Nos Réf : GEU-2017/03/07-MESR

Madame la Directrice générale,

Au cours des deux dernières décennies, les territoires urbains comme ruraux ont vu leur fonctionnement se complexifier fortement : les enjeux territoriaux se sont exacerbés (crise du logement, consommation foncière, paysages, mobilités, dévitalisation commerciale des centre-ville...) et sont devenus plus complexes à appréhender tant sur le plan politique que technique.

Pour y faire face et relever les multiples défis urbains et territoriaux, le législateur, au travers des lois Grenelle et ALUR notamment, a appelé les collectivités locales à moderniser leurs documents d'urbanisme et à modifier en profondeur leurs modes de gestion des territoires ainsi que leurs méthodes d'action en encourageant l'émergence d'un urbanisme de projet.

Ce changement s'opère actuellement mais il est freiné par les difficultés qu'ont les collectivités à faire émerger de véritables maîtrises d'ouvrage de l'urbanisme, pourtant indispensables afin de gagner en qualité dans la formalisation de la commande publique et garantir un bon fonctionnement du marché des études.

L'affirmation de la maîtrise d'ouvrage souffre encore d'une insuffisante identification et d'un manque de reconnaissance de la fonction d'urbaniste au sein des territoires.

Or, cette profession d'urbaniste, riche du caractère transversal et pluridisciplinaire de son enseignement universitaire, est utile au décloisonnement attendu des politiques publiques pour tendre vers davantage de cohérences dans les politiques d'aménagement et de développement durables.

C'est dans ce contexte que nos associations (AMF, AdCF, FédéSCOT, FNAU, FedEPL, ACAD, CINOV), qui sont les principales fédérations nationales d'employeurs d'urbanistes, ont souhaité réfléchir aux moyens de mobiliser au mieux les ressources humaines nécessaires à cet urbanisme renouvelé.

Nous constatons que la profession d'urbaniste souffre encore, malgré ses atouts indéniables, d'un déficit de reconnaissance par les pouvoirs publics.

On observe notamment des freins aux mobilités professionnelles public-privé-parapublic ainsi que le recours massif à contrats à durée déterminée (CDD) pour le recrutement de jeunes urbanistes diplômés de Master au sein de la fonction publique territoriale (plus de 85% entre 2011 et 2015). De nombreux parlementaires ont alerté le gouvernement sur l'importance de ce problème au cours des dernières années. Déjà en 2012, dans son rapport sénatorial, Pierre JARLIER soulignait les difficultés spécifiques de la profession d'urbaniste à pouvoir s'exercer dans la fonction publique territoriale et à offrir toute la fluidité nécessaire dans les parcours professionnels.

La mobilisation et la mise en réseau des compétences professionnelles spécifiques des urbanistes représentent à nos yeux un enjeu essentiel de gestion des ressources humaines au sein de nos organisations. La montée en gamme des ingénieries de projet (aide à la décision publique et expertises publiques, privées ou parapubliques) nécessite de pouvoir s'appuyer sur la formation permanente des urbanistes.

Dans les territoires, les employeurs ont donc besoin d'identifier les qualifications professionnelles des urbanistes.

C'est pourquoi nous saluons le choix déjà opéré par les principaux établissements d'Enseignement supérieur et de recherche (Instituts d'urbanisme et départements d'aménagement du territoire universitaires) d'accréditer les diplômes nationaux de Master à finalité professionnelle mention « Urbanisme et Aménagement ». Dans un paysage universitaire en pleine recomposition, ce choix nous apparaît être un premier gage de lisibilité pour les employeurs.

Mais les représentants d'employeurs d'urbanistes souhaitent à présent approfondir leurs relations avec les établissements d'Enseignement supérieur et de la recherche en urbanisme et aménagement de l'espace.

Ce dialogue est indispensable pour définir et développer l'offre de formation tout au long de la vie. Qu'il s'agisse de formation initiale ou de formation continue, ce dialogue doit être suffisamment opérationnel pour répondre aux besoins des employeurs et de leurs salariés (à court, moyen et plus long terme).

Nous sommes particulièrement vigilants au processus de certification professionnelle des diplômes nationaux de Master en urbanisme et aménagement. L'inscription de ces diplômes au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) conditionne en effet leur éligibilité au compte personnel de formation (CPF). Nos fédérations pourront communiquer auprès de leurs membres la liste de ces qualifications professionnelles afin que les employeurs d'urbanistes puissent effectuer leurs recrutements et établir leurs plans de formation continue de manière avisée.

Ce processus de certification est l'étape préalable à la mise en place d'un Titre professionnel d'urbaniste qui fait à présent l'objet d'un très large consensus entre les associations professionnelles que nous avons associées à nos réflexions.

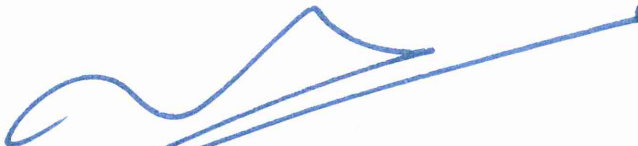
La création d'un Titre professionnel d'urbaniste, directement accessible par l'obtention d'un diplôme national de Master mention Urbanisme et aménagement (inscrit au RNCP), mérite à présent d'être étudiée par le Ministère chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Cette proposition recueille également le soutien de Madame Estelle GRELIER, Secrétaire d'Etat chargée des collectivités territoriales, et de plusieurs parlementaires, dont Madame Audrey LINKENHELD, députée du Nord et rapporteure du volet urbanisme de la loi ALUR.

Attentifs à l'état d'avancement de ce dossier, nous ne pouvons qu'encourager votre Ministère à conduire ses travaux avec la Conférence des Présidents d'Université (CPU), la Commission Nationale de la Certification Professionnelle (CNCP) et le Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale (CSFPT).

Toutes les initiatives pouvant faciliter la validation des acquis de l'expérience (VAE) des urbanistes professionnels gagneront à être appuyées au plus haut niveau afin d'accompagner les candidats dans leur démarche pour l'obtention d'un diplôme national de Master mention Urbanisme et Aménagement donnant droit au Titre professionnel d'urbaniste. Le partage d'un référentiel commun pour la VAE des urbanistes, entre les Instituts d'urbanisme universitaires et les fédérations d'employeurs, est une piste concrète.

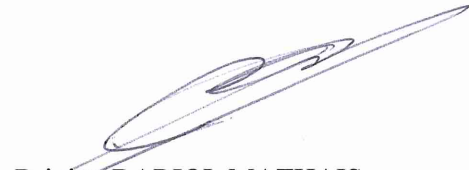
Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de notre parfaite considération.



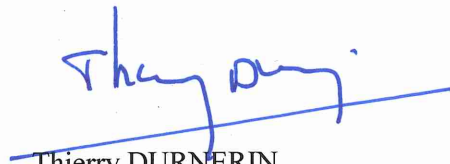
Rollon MOUCHEL-BLAISOT
Directeur général de l'Association des maires
de France et des présidents
d'intercommunalité (AMF)



Nicolas PORTIER
Délégué général de l'Assemblée des
Communautés de France (AdCF)



Brigitte BARIOL MATHAIS
Déléguée générale de la Fédération Nationale
des Agences d'Urbanisme (FNAU)

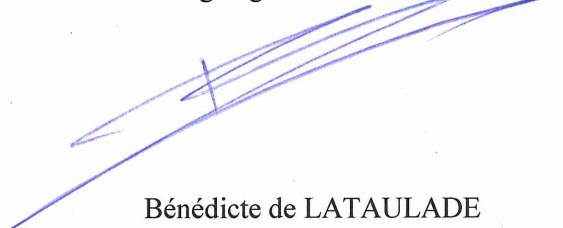


Thierry DURNERIN
Directeur général de la Fédération des
Entreprises publiques locales (FedEPL)

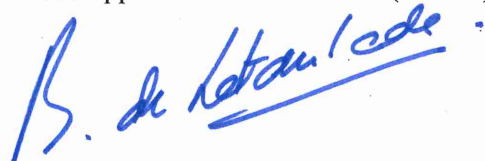


Romain PRAX
Directeur de la Fédération nationale des
SCOT

Thierry SANIEZ
Délégué général de la Fédération CINOV



Bénédicte de LATAULADE
Présidente de l'Association des
Consultants en Aménagement et
Développement des Territoires (ACAD)



Copie adressée à :

Monsieur Paul DELDUC, Directeur général de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN)
Monsieur Bruno DELSOL, Directeur général des collectivités locales (DGCL)
Monsieur Gilles ROUSSEL, Président de la Conférence des Présidents d'Université (CPU)
Monsieur Georges ASSERAF, Président de la Commission Nationale de la Certification Professionnelle (CNCP)
Monsieur Philippe LAURENT, Président du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale (CSFPT)

Contacts / Référents techniques :

sylvain.bellion@amf.asso.fr (AMF) ; p.schmit@adcf.asso.fr (AdCF) ; bariol-mathais@fнау.org (FNAU) ; i.deluc-charles@lesepl.fr (FedEPL) ;
romain.prax@fedescot.org (Fédé SCOT) ; dias@cinov.fr (CINOV) ; delataulade.benedicte@gmail.com (ACAD)